

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère |
| Herausgeber: | Association des musiciens suisses |
| Band: | 1 (1907-1908) |
| Heft: | 10 |
| Artikel: | Louis Bonade et l'Harmonie nautique |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-1068755 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Louis Bonade et l'Harmonie nautique

Le 3 janvier est mort subitement à Genève un homme qui laissera un grand vide derrière lui. M. Louis Bonade, qui venait d'être nommé directeur du Grand Théâtre de Genève, n'a pas eu le temps de modifier l'orientation artistique de la scène municipale genevoise. Il restera dans la mémoire de ses contemporains le fondateur de l'Harmonie nautique, une des meilleures musiques d'harmonie du pays. Français d'origine, il était venu à Genève il y a une trentaine d'années comme clarinette solo de l'orchestre municipal dirigé par Hugo de Senger. Il n'avait jamais quitté la ville depuis et avait acquis la naturalisation genevoise. Sa nature brusque, un peu froide, étonnait au premier abord mais on acquérait vite de la sympathie pour cet homme au cœur excellent et d'une droiture parfaite, travailleur acharné, artiste sincère et consciencieux. Il dirigea un temps la musique de Landwehr. C'est là que M. Barton fit sa connaissance.

M. Barton, un Anglais très riche et passablement original, avait deux passions : Le canotage et la musique. Il donna des sommes considérables pour l'une et pour l'autre. Pour la seconde, il fut un des financiers des saisons théâtrales historiques qui marquèrent les débuts de la nouvelle salle de la Place neuve. Mais il avait de plus vastes projets : il voulait doter une fondation musicale permanente. Et si à ce moment-là il se décida pour une harmonie, et non pour un orchestre, ce fut Louis Bonade qui fit pencher la balance en faveur de la première. On le lui a beaucoup reproché ; mais s'il est vrai que la question se posait entre une harmonie *d'amateurs* et un orchestre *d'amateurs*, on ne peut que lui donner raison, tout en regrettant que les sommes énormes dépensées par M. Barton pour construire le Victoria Hall et doter l'Harmonie nautique n'aient pas été employées plutôt à doter un orchestre permanent de professionnels. Pareille fondation eut eu sur la vie musicale genevoise une toute autre influence que la création d'une harmonie d'amateurs, même parfaite.

M. Louis Bonade exercait encore à Genève les fonctions de représentant de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Il le fit toujours avec un tact et un esprit de conciliation qui contrastent vivement avec les procédés de certains de ses collègues.

La mort de son directeur met l'Harmonie nautique dans une situation très difficile. Aux termes de l'acte de donation du Victoria Hall à la ville de Genève, cette dernière doit verser à la société une annuité de 12 000 francs pendant vingt ans au moins, sauf le cas de dissolution.

Cette annuité devait tomber à 8400 francs au cas où M. Bonade résignerait ses fonctions de directeur. En cas de dissolution de la société, tout le matériel de celle-ci doit faire retour à la ville. Le comité de l'Harmonie nautique, dont M. John Ramel est le président, doit se réunir prochainement pour prendre une décision et donner cas échéant un successeur à M. Bonade.

Mais la société survivra-t-elle à la mort de son fondateur ? Beaucoup de membres de l'Harmonie nautique sont sceptiques à cet endroit. M. Bonade était l'âme de ce corps. Par sa volonté il l'avait fait sortir du néant ; par sa volonté, par son activité incessante, il lui conservait la vie. Trouvera-t-on un homme capable de recueillir une succession aussi lourde ? Il s'en trouvera sans doute pour le tenter. Réussiront-ils, tout est là.

— Nous apprenons à la dernière heure que l'Harmonie nautique a décidé de continuer à vivre.

M. Karren, chef de la musique des équipages de la flotte à Toulon, a posé sa candidature à la succession de M. Louis Bonade comme directeur de l'Harmonie nautique. Les candidatures sont déjà au nombre d'une dizaine.